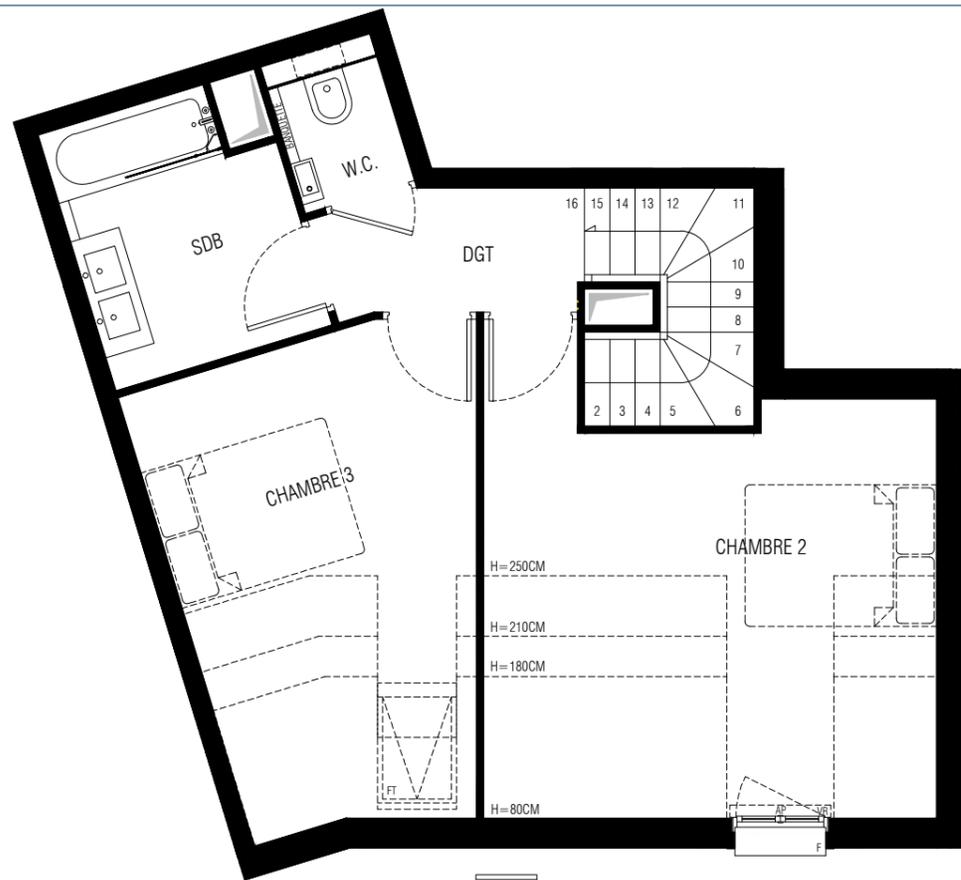
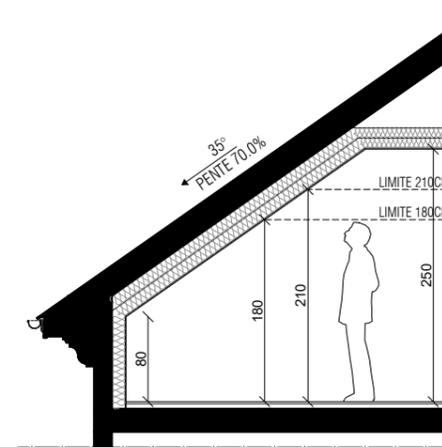


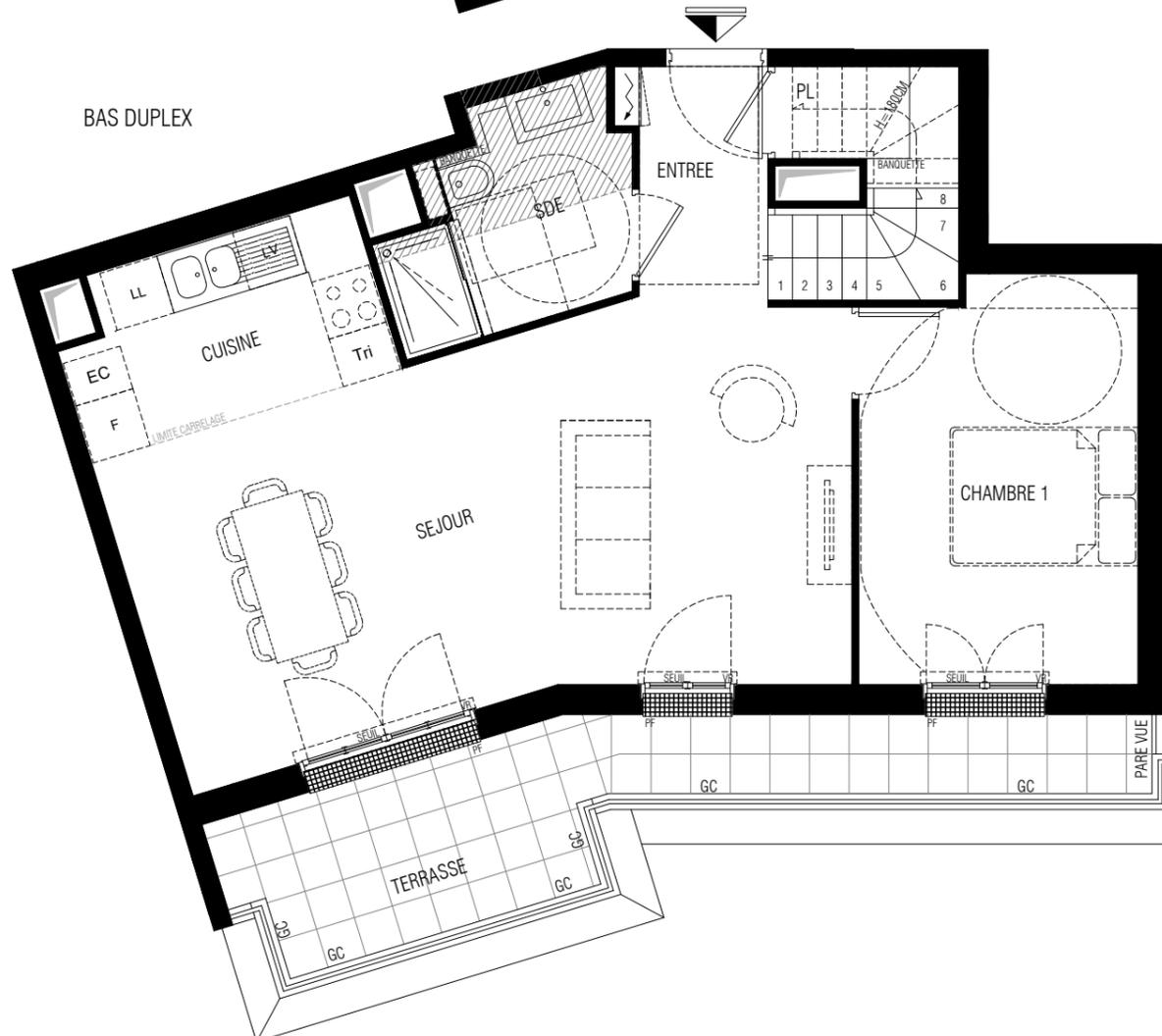
HAUT DUPLEX



COUPE DE PRINCIPE



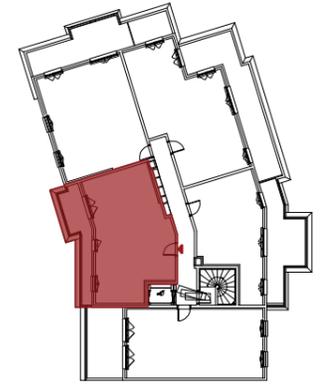
BAS DUPLEX



QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON



HALL : A	R+4	A 401	T4
		S.HABITABLES	S. UTILES
BAS DUPLEX			
ENTREE	4.2m ²	4.2m ²	
ESPACE DE VIE :	32.5m ²	32.5m ²	
SEJOUR	26.8m ²	26.8m ²	
CUISINE	5.7m ²	5.7m ²	
CHAMBRE 1	11.3m ²	11.3m ²	
SALLE D'EAU "SDE"	4.9m ²	4.9m ²	
TOTAL SURFACE HABITABLE	52.9m ²	52.9m ²	
HAUT DUPLEX			
CHAMBRE 2	13.9m ²	18.7m ²	
CHAMBRE 3	10.6m ²	14.1m ²	
SALLE DE BAIN "SDB"	5.5m ²	5.5m ²	
W.C.	1.4m ²	1.4m ²	
DEGAGEMENT "DGT"	3.1m ²	3.1m ²	
TOTAL SURFACE HABITABLE	34.5m ²	42.8m ²	
TOTAL SURFACE DUPLEX	87.4m ²	95.7m ²	
TERRASSE	11.2m ²	11.2m ²	
TOTAL SURFACE ANNEXE	11.2m ²	11.2m ²	
TOTAL SURFACE	98.6m ²	109.9m ²	

LEGENDE :

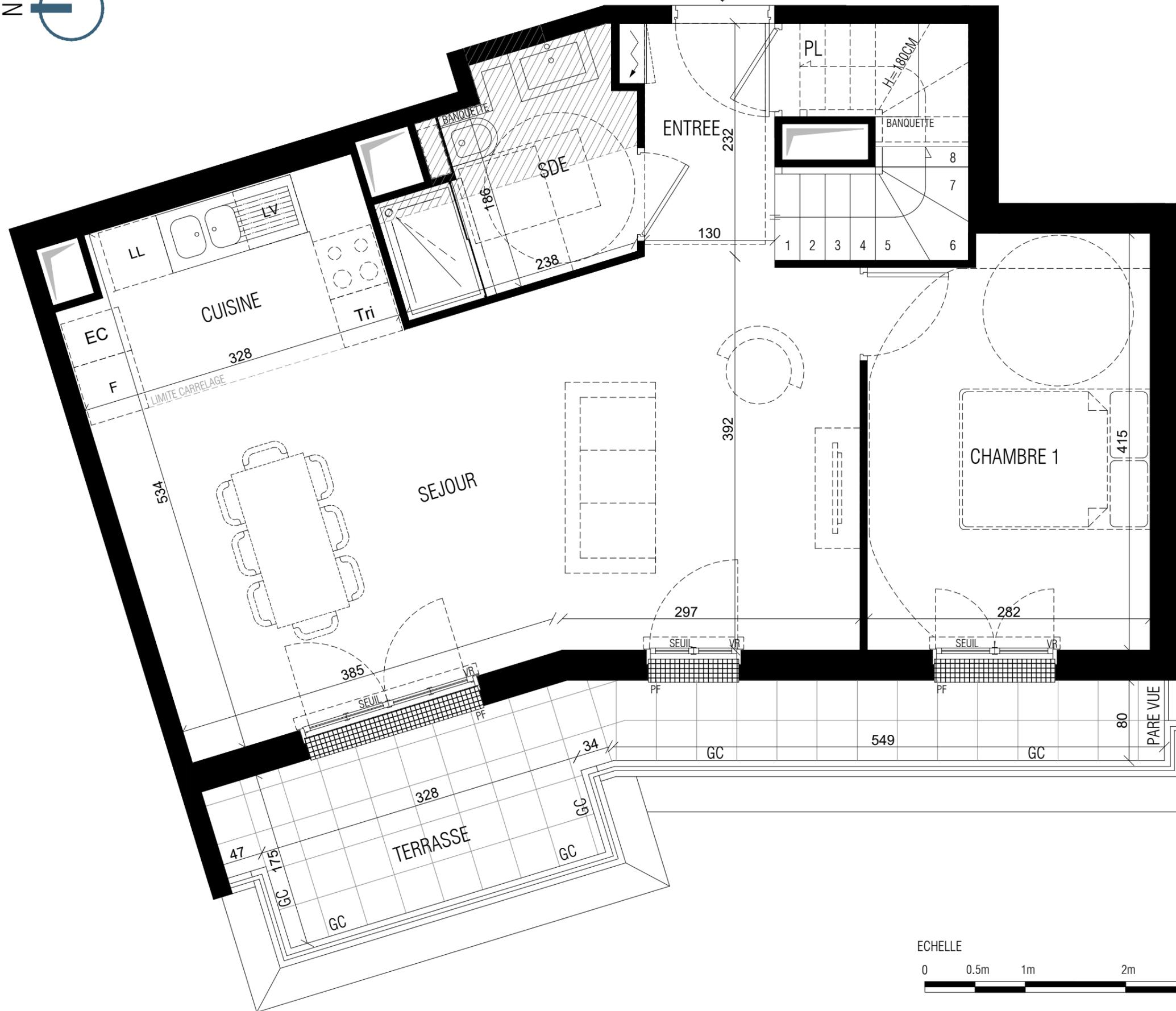
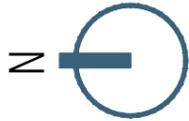
VR _VOLETS ROULANTS	AP _ALLEE PLEINE	LL _LAVE-LINGE
VB _VOLETS BATTANTS	LV _LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _GARDE-CORPS	F _REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _PLACARD	CUISSON	GAINTE TECHNIQUE
PF _PORTE-FENETRE		
F _FENETRE		
FT _FENETRE DE TOIT		

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : N1_PMR DATE : 20.06.2022

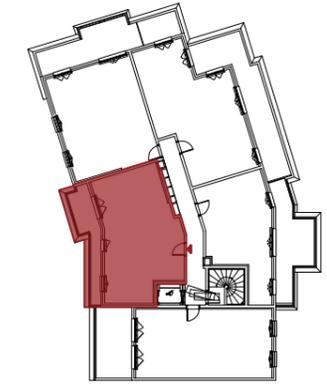
Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.



QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON



HALL : A	R+4	A 401	T4
		S.HABITABLES	S.UILES
BAS DUPLEX			
ENTREE		4.2m ²	4.2m ²
ESPACE DE VIE :		32.5m ²	32.5m ²
SEJOUR		26.8m ²	26.8m ²
CUISINE		5.7m ²	5.7m ²
CHAMBRE 1		11.3m ²	11.3m ²
SALLE D'EAU "SDE"		4.9m ²	4.9m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		52.9m ²	52.9m ²
HAUT DUPLEX			
CHAMBRE 2		13.9m ²	18.7m ²
CHAMBRE 3		10.6m ²	14.1m ²
SALLE DE BAIN "SDB"		5.5m ²	5.5m ²
W.C.		1.4m ²	1.4m ²
DEGAGEMENT "DGT"		3.1m ²	3.1m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE		34.5m ²	42.8m ²
TOTAL SURFACE DUPLEX		87.4m ²	95.7m ²
TERRASSE		11.2m ²	11.2m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE		11.2m ²	11.2m ²
TOTAL SURFACE		98.6m ²	109.9m ²

LEGENDE :

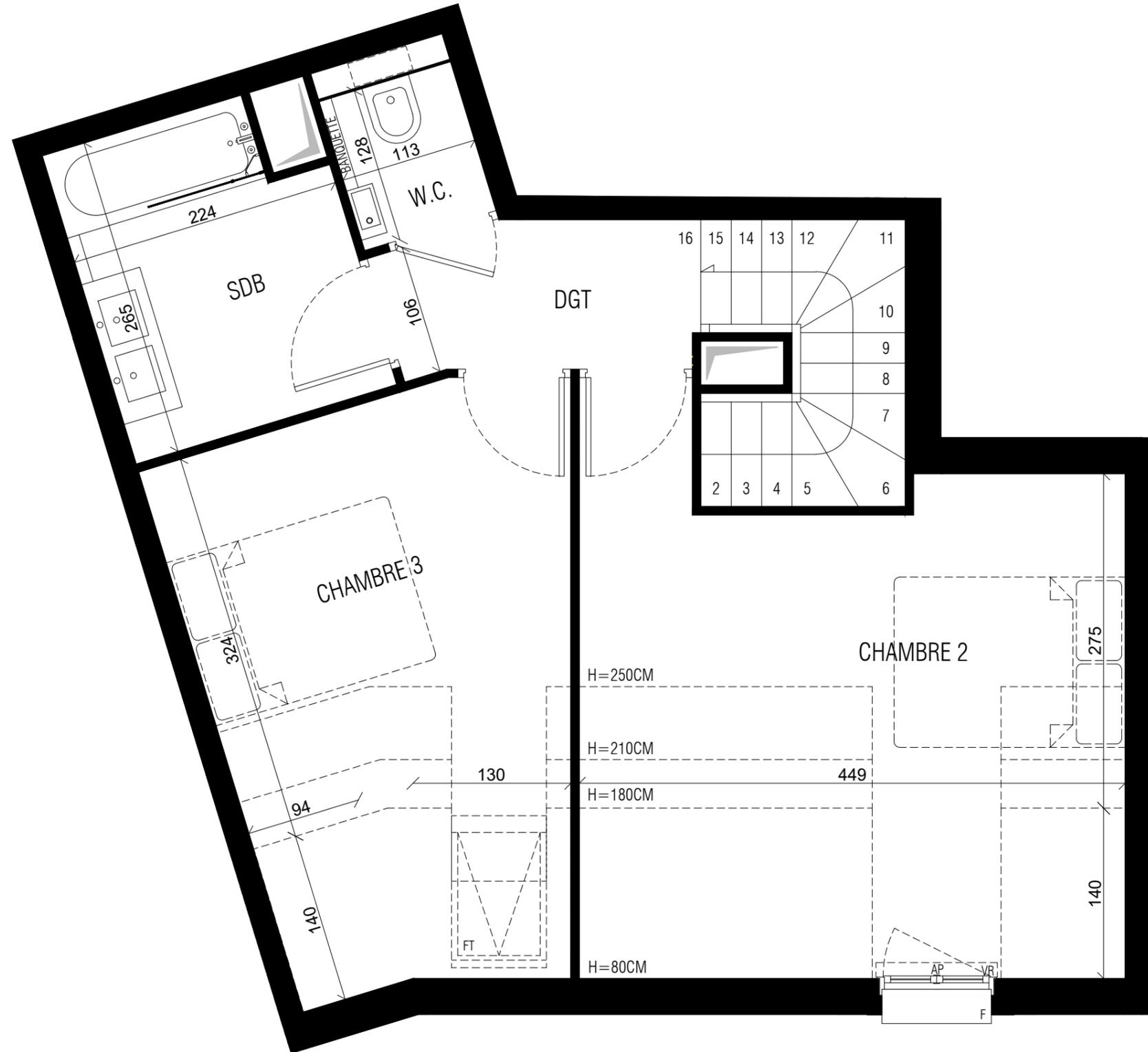
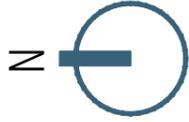
VR _VOLETS ROULANTS	AP _ALLEE PLEINE	LL _LAVE-LINGE
VB _VOLETS BATTANTS	LV _LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _GARDE-CORPS	F _REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _PLACARD	CUISSON	GAINTE TECHNIQUE
PF _PORTE-FENETRE		
F _FENETRE		
FT _FENETRE DE TOIT		

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : N1_PMR DATE : 20.06.2022

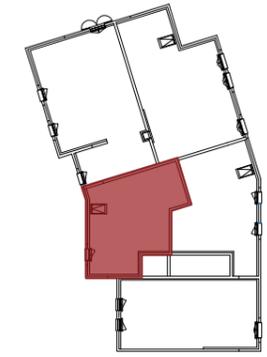
Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.



QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON



HALL : A	R+4	A 401	T4
		S.HABITABLES	S.UILES
BAS DUPLEX			
ENTREE	4.2m ²		4.2m ²
ESPACE DE VIE :	32.5m ²		32.5m ²
SEJOUR	26.8m ²		26.8m ²
CUISINE	5.7m ²		5.7m ²
CHAMBRE 1	11.3m ²		11.3m ²
SALLE D'EAU "SDB"	4.9m ²		4.9m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE	52.9m ²		52.9m ²
HAUT DUPLEX			
CHAMBRE 2	13.9m ²		18.7m ²
CHAMBRE 3	10.6m ²		14.1m ²
SALLE DE BAIN "SDB"	5.5m ²		5.5m ²
W.C.	1.4m ²		1.4m ²
DEGAGEMENT "DGT"	3.1m ²		3.1m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE	34.5m ²		42.8m ²
TOTAL SURFACE DUPLEX	87.4m ²		95.7m ²
TERRASSE	11.2m ²		11.2m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE	11.2m ²		11.2m ²
TOTAL SURFACE	98.6m ²		109.9m ²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS	AP _ ALLEGE PLEINE	LL _ LAVE-LINGE
VB _ VOLETS BATTANTS	LV _ LAVE-VAISSELLE	TABLEAU ELECTRIQUE
GC _ GARDE-CORPS	F _ REFRIGERATEUR	SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
PL _ PLACARD	CUISSON	GAINTE TECHNIQUE
PF _ PORTE-FENETRE		
F _ FENETRE		
FT _ FENETRE DE TOIT		

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

INDICE : N1_PMR DATE : 20.06.2022

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.